



RAPPORT DE MISSION
« ATELIER DE VALIDATION DU PLAN D'ACTION NATIONAL DE LA MISE EN OEUVRE
DE LA RESOLUTION 1325 DU SYSTEME DES NATIONS UNIES »

J'ai représenté la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL) qui a été invitée par le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF), à prendre part les 12 et 13 mai 2017, à « un Atelier de validation du Plan d'action national de la mise en œuvre par le Cameroun, de la Résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité des Nations Unies » sur les Femmes, la Paix et la Sécurité, et des Résolutions connexes, notamment les résolutions 1820 (2008), 1888 (2009), 1989 (2011), 1960 (2010), 2106 (2017), 2248 (2015) et 2278 (2016). Il s'agit d'une part de traduire dans les faits les dispositions pertinentes de ces cadres stratégiques relatifs à la protection des droits spécifiques des femmes dans le cadre de la prévention et de la résolution des conflits armés, la reconstruction post-conflit, le maintien et la consolidation de la paix et d'autre part, de garantir la protection des femmes et des filles dans les situations de crises sociales et des crises politico-militaires où elles payent un lourd tribut.

Les mesures doivent consister en :

- (i) l'implication accrue des femmes dans la prévention et le règlement des conflits et le maintien de la paix,
- (ii) le respect scrupuleux du droit international humanitaire et des instruments juridiques de protection des droits des femmes et des filles en période de conflit armé,
- (iii) l'analyse et la prise en compte de la situation particulière des femmes dans les opérations de déminage,
- (iv) la formation des intervenants dans les opérations de maintien de la paix à la thématique des droits des femmes,
- (v) la collecte des données quantitatives et qualitatives sur les effets néfastes des conflits armés sur les femmes et les filles, les hommes et les garçons.

Le Plan d'action dont le lancement a eu lieu le 15 novembre 2016 à Yaoundé, se veut participatif. Ses axes d'intervention prioritaires sont :

- (i) la prévention des conflits et de la paix et la cohésion sociale ;
- (ii) la participation des femmes au processus de prise de décisions ;
- (iii) la protection des droits des femmes et des filles ;

- (iv) la gestion des crises et la poursuite judiciaire de leurs auteurs ;
- (v) renforcement institutionnel.

Ces axes épousent la mission de promotion et de protection des droits de l'homme et des libertés de la CNDHL qui, entre autres :

- saisit toutes autorités des cas de violation des droits de l'homme et des libertés ;
- propose aux pouvoirs publics les mesures à prendre dans le domaine des droits de l'homme et des libertés ;
- vulgarise par tous les moyens, les instruments relatifs aux droits de l'homme et aux libertés et veille au développement d'une culture des droits de l'homme au sein du public par l'enseignement, l'information et l'organisation des conférences et séminaires ;
- recueille et diffuse la documentation internationale relative aux droits de l'homme et aux libertés.

Durant les deux jours de travail, la CNDHL a contribué par :

- 1- Une analyse globale du document qui a permis de proposer, de recentrer l'évaluation des réalisations sur les activités en lien avec la Résolution 1325 et ses Résolutions connexes et non d'énumérer l'ensemble des réalisations faites par le Gouvernement du Cameroun dans le cadre de la résolution des conflits comme présenté initialement. Ainsi par exemple, au lieu de parler dans le cas de la résolution de la situation dans les Régions anglophones, de la création de la Commission du Bilinguisme et du multiculturalisme et du recrutement des professeurs d'expression anglaise, la CNDHL a suggéré que soit présenté la nomination de 04 femmes/15 au sein de cette Commission tel que recommandé dans la 1325, où il est fait mention de la présence des femmes dans les espaces de résolution des conflits.
- 2- L'apport de la CNDHL dans la mise en œuvre des activités de prévention, de promotion et de protection initiées par les différents départements ministériels. Il s'agit notamment des activités de plaidoyer auprès des autorités pour l'application de la 1325 et ses Résolutions connexes dans toutes les zones de conflits au Cameroun à l'instar de la sensibilisation, formation et éducation des femmes aux activités de promotion de la paix.
- 3- L'inscription à des ateliers de sensibilisation des femmes à la promotion de la Paix dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest que les S/C n°3 et 4 entendent mener au cours de l'année.

Pour cette activité, **WILF-Cameroon**, Organisation Non Gouvernementale ayant initié l'étude qui a abouti à la prise en compte de la Résolution 1325 et ses Résolutions connexes, a demandé à s'associer à la CNDHL pour sa réalisation. Nous lui avons demandé de se faire au préalable enregistrer comme organisation partenaire de la CNDHL, afin que son implication soit possible.

Eu égard à la modicité des ressources de la CNDHL, cette collaboration est souhaitée et pourrait nous permettre d'atteindre nos objectifs de formation des femmes dans le Sud-Ouest et la Nord-Ouest, malgré la réponse négative de la Primature à la demande de subvention introduite au mois de mars 2017.

Les organisateurs de la rencontre à savoir le MINPROFF et ONU Femmes, ont prié les différentes administrations, Institutions et OSC, de faciliter l'adoption de ce Plan d'action en désignant la même personne pour les prochaines étapes du processus. Il a été remarqué que chaque fois, c'était souvent de nouvelles personnes, ce qui faisait perdre énormément de temps dans des explications pour leur mise à niveau.

La Présidente de la S/C N° 3

Mme MPOUNG née MEMONG MENO Pierrette